
RECOMMANDATIONS

du 19 novembre 2019

du Contrôleur général des lieux de privation de liberté

prises en application de la procédure d'urgence (article 9 de la loi du 30 octobre 2007)

PHOTOS ©CGLPL

Centre pénitentiaire de Nouméa (Nouvelle-Calédonie)



CELLULES SUROCCUPEES DU QUARTIER MAISON D'ARRET DES HOMMES



COURSIVES DU QUARTIER CENTRE DE DETENTION OUVERT



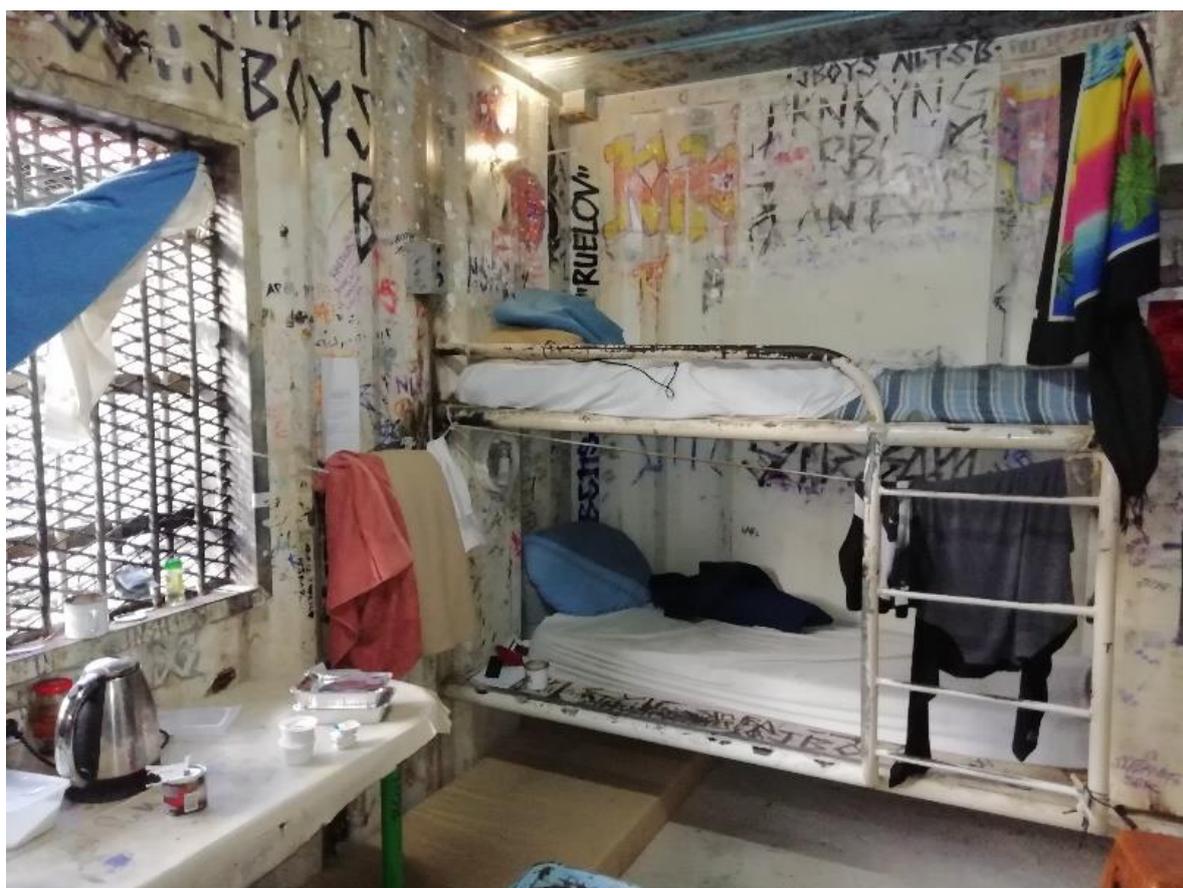
CELLULES « CONTAINER » SUROCCUPEES DU QUARTIER CENTRE DE DETENTION OUVERT



CELLULES « CONTAINER » SUROCCUPEES DU QUARTIER CENTRE DE DETENTION OUVERT



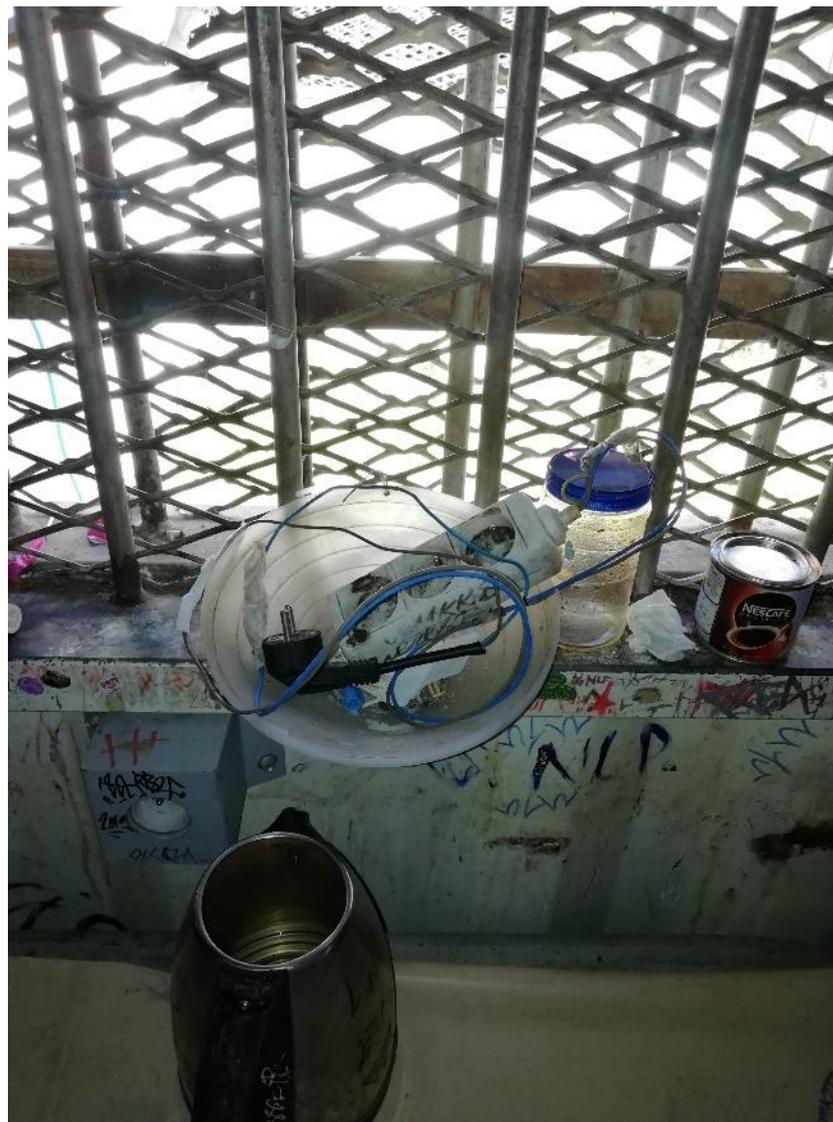
CELLULES « CONTAINER » DU QUARTIER CENTRE DE DETENTION OUVERT



CELLULES « CONTAINER » DU QUARTIER CENTRE DE DETENTION OUVERT : SANITAIRES NON ISOLES



CELLULES « CONTAINER » DU QUARTIER CENTRE DE DETENTION OUVERT : INSTALLATIONS ELECTRIQUES



CELLULES « CONTAINER » DU QUARTIER CENTRE DE DETENTION OUVERT : INSTALLATIONS ELECTRIQUES



CELLULES DU QUARTIER DES MINEURS



CELLULES DU QUARTIER DES MINEURS



« CELLULES D'ATTENTE »



CONTAINER « COUR DE PROMENADE » DU QUARTIER DISCIPLINAIRE ET D'ISOLEMENT

